

**PROJET DE RACCORDEMENT D'IFFCO
CANADA AU RÉSEAU DE BÉCANCOUR**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 MISE EN CONTEXTE.....	4
2 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET.....	6
3 DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	7
3.1 Marché potentiel.....	7
3.2 Retrait et prévision des ventes.....	7
4 SOLUTION PROPOSÉE ET AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES	8
5 PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES APPLIQUÉES	9
6 COÛT DU PROJET	10
7 FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES TARIFS.....	11
8 ANALYSE DE SENSIBILITÉ	12
9 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D’AUTRES LOIS.....	13
10 CALENDRIER PROJETÉ	14
11 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL.....	15
CONCLUSION.....	16

INTRODUCTION

1 Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») souhaite réaliser un projet d'investissement
2 dans le parc industriel et portuaire de Bécancour. Le projet consiste en la construction d'un
3 branchement pour relier un important client, la compagnie IFFCO Canada Entreprise Limitée
4 (« IFFCO Canada »), à son réseau de distribution. IFFCO Canada vise la construction et
5 l'exploitation d'une usine de production de fertilisant sous forme d'urée granulaire, à partir de gaz
6 naturel.

7 Le coût du raccordement de l'usine au réseau de Gaz Métro est évalué à 6,35 M\$ (7,16 M\$
8 incluant les frais généraux).

9 La présente demande vise à obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (la « Régie »),
10 conformément à l'article 73 al.1, par. 1° de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « Loi »), pour la
11 réalisation du projet d'extension de réseau (le « Projet »). En vertu de l'article 1, al. 1, par. 1° du
12 *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, une
13 autorisation de la Régie est requise, pour Gaz Métro, pour acquérir, construire ou disposer des
14 immeubles ou actifs destinés à la distribution de gaz naturel dans le cadre d'un projet dont le coût
15 est de 1,5 M\$ ou plus.

1 MISE EN CONTEXTE

1 Les dirigeants d'Indian Farmers Fertilizer Cooperative Limited (« IFFCO ») ont visité plus de
2 50 emplacements différents dans le monde pour sélectionner le meilleur endroit où implanter une
3 nouvelle unité de production. En plus de la disponibilité de gaz naturel dans le parc de Bécancour,
4 c'est en raison de l'accès à un port en eaux profondes et aux réseaux ferroviaires et routiers bien
5 développés que l'emplacement du Parc industriel et portuaire de Bécancour a été retenu. Cet
6 emplacement permettra à IFFCO de profiter d'un excellent réseau de transport, ce qui facilitera
7 la distribution de sa production autant sur le marché local qu'international.

8 Le promoteur du projet est IFFCO Canada. IFFCO Canada est une coentreprise formée pour la
9 réalisation de ce projet, dont les partenaires sont Kisan International Trading FZE (KIT) de Dubai,
10 Pacific Gateway Energy de Calgary, Investissement Québec ainsi que la Coop Fédérée.

11 KIT, l'actionnaire majoritaire, est une filiale à part entière de la société mère IFFCO, une
12 coopérative active au niveau de la production, de l'importation, de l'exportation, du transport et
13 de la logistique de divers fertilisants et leurs matières premières. IFFCO détient et exploite cinq
14 usines de fertilisants en Inde pour une capacité totale de production dépassant les 8 000 000 de
15 tonnes de fertilisant par année.

16 L'objectif du projet est de construire et d'exploiter un complexe de fabrication de fertilisant,
17 composé de deux unités de procédés, une pour l'ammoniac et une pour l'urée. L'usine aura la
18 capacité de produire jusqu'à 2 200 tonnes par jour d'ammoniac et 3 850 tonnes par jour d'urée
19 granulaire. Toute la production de l'unité d'ammoniac est consommée lors de la production
20 d'urée.

21 L'usine projetée desservira prioritairement les marchés du Québec, de l'est du Canada et du
22 nord-est des États-Unis. Le Québec doit actuellement combler 100 % de ses besoins par
23 l'importation et le fertilisant est actuellement produit avec des usines moins performantes. En
24 2010 et 2011, plus de 400 000 tonnes d'urée ont été importées chaque année du Moyen Orient
25 et de l'Europe du Nord, principalement.

26 La Coop Fédérée, en tant que partenaire du projet, s'est engagée à distribuer 500 000 tonnes
27 d'urée par année produite par l'usine dans son réseau nord-américain. La production d'urée au
28 Québec permettrait donc d'éliminer la dépendance aux fertilisants importés en produisant 100 %

1 des besoins locaux, tout en garantissant l’approvisionnement pour les producteurs agricoles du
2 Québec et de l’est du Canada. Elle permettrait aussi au Québec de se positionner
3 avantageusement dans le marché du Nord-Est américain et de se tailler une place à l’échelle
4 mondiale puisqu’une partie de la production desservira aussi les marchés internationaux,
5 notamment l’Inde.

6 Le gaz naturel sera la matière première utilisée par IFFCO Canada dans la production de
7 fertilisants commerciaux azotés et sera utilisé comme intrant dans le processus de fabrication et
8 comme source d’énergie pour les chaudières. La consommation estimée est de 2,1 à 2,5 10⁶m³
9 par jour.

10 La réalisation de ce projet, approuvé par le BAPE et par décret gouvernemental adopté le 26 mars
11 2014, nécessitera des investissements de la part d’IFFCO Canada de l’ordre de 1,6 G\$ qui
12 donnera du travail à près de 1 500 travailleurs durant la période de construction de l’usine et à
13 250 travailleurs spécialisés lorsque l’usine sera en opération. Le délai de construction d’une usine
14 de cette envergure est d’environ 36 mois.

15 Afin de permettre au client d’obtenir toutes les autorisations requises ainsi que son financement,
16 le projet doit être autorisé par la Régie. C’est pourquoi, même si la mise en gaz est prévue pour
17 l’automne 2017, une décision en septembre 2014 serait requise. Le financement et la faisabilité
18 du projet pour le client sont également conditionnels à l’obtention de capacité de transport.

2 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET

- 1 Le Projet vise les objectifs suivants :
- 2 • raccorder un important client œuvrant dans le secteur agro-industriel;
- 3 • permettre à ce client d’adopter le gaz naturel comme source principale
- 4 d’approvisionnement;
- 5 • réaliser, de manière rentable, un projet d’investissement; et
- 6 • proposer un raccordement du réseau gazier avec d’importantes retombées économiques
- 7 régionales.

1 **3 DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET**

2 Même s'il s'agit d'un projet d'envergure, le raccordement du client ne comporte pas d'enjeux
3 majeurs de réalisation puisque le parc de Bécancour est déjà desservi en gaz naturel. Les travaux
4 pour raccorder le client consistent en la construction d'un branchement d'acier de 323,9 mm de
5 diamètre d'une longueur d'environ 20 mètres à partir d'une conduite haute pression de 508 mm
6 de diamètre de classe 7 070 kPa et de la construction d'un poste de mesurage d'envergure pour
7 répondre aux besoins spécifiques de la desserte d'IFFCO Canada.

8 D'autre part, la desserte d'IFFCO Canada requiert l'installation de vannes automatisées au poste
9 de mesurage de TransCanada Energy (TCE) afin de réduire les pertes de pression au minimum
10 et ainsi permettre l'alimentation simultanée des deux clients.

11 Une carte du projet se trouve à la pièce Gaz Métro-1, Document 2.

12 **3.1 Marché potentiel**

13 Les travaux sont destinés à la desserte d'IFFCO Canada seulement.

14 **3.2 Retrait et prévision des ventes**

15 L'usine fonctionnera en continu, sauf exception pour des inspections et entretiens préventifs.

16 Les équipements doivent être testés avant d'entrer en pleine production. Un avenant de
17 démarrage prévoira donc la desserte d'IFFCO Canada au tarif D₄ à compter de la mise en gaz,
18 mais avec un volume souscrit progressif selon la croissance de la production, et ce, jusqu'à
19 concurrence du plein volume. À ce moment, la consommation annuelle devrait être de
20 760 124 000 m³ et le volume souscrit de 2 226 000 m³ par jour, tel que spécifié au contrat. Le
21 contrat a une durée de 20 ans.

22 Une clause de remboursement de coûts sera également prévue au contrat spécifiant que, dans
23 l'éventualité où le client choisissait de mettre fin au contrat avant le démarrage, il devrait
24 rembourser tous les coûts encourus par Gaz Métro relativement à son raccordement au réseau
25 de distribution.

4 SOLUTION PROPOSÉE ET AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES

- 1 D'autres solutions ont été envisagées pour desservir IFFCO Canada. Une des solutions était
2 d'augmenter la pression en ajoutant de la compression sur le réseau haute pression sur la rive
3 nord du fleuve. Une autre solution était d'installer une nouvelle conduite avec traversée sous-
4 fluviale. Ces deux solutions requerraient toutefois un investissement très élevé.
- 5 La solution retenue est beaucoup moins coûteuse et propose plutôt l'automatisation de certaines
6 vannes au poste de mesurage de TCE. Ceci permet de réduire les pertes de charge dans le poste
7 de TCE lorsque la pression du transporteur Trans Québec Maritimes (TQM) est à son minimum
8 contractuel soit 4 000 kPa. Cela permet également de garantir le débit horaire requis pour les
9 deux clients, et ce, advenant même le retour de TCE à pleine consommation.
- 10 Cette solution permet à Gaz Métro de proposer un projet simplifié et financièrement avantageux.

5 PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES APPLIQUÉES

- 1 Le Projet sera réalisé conformément à l'ensemble de la réglementation applicable, notamment
- 2 conformément aux exigences de la dernière édition disponible de la norme *CSA Z662 – Réseaux*
- 3 *de canalisations de pétrole et de gaz* ainsi qu'au *Règlement sur le gaz et la sécurité publique*, qui
- 4 intègre les exigences des codes applicables de l'Association canadienne de normalisation (CSA).

- 5 Aucune conduite n'est requise dans le Projet; seuls un branchement et un poste de mesurage
- 6 sont requis.

Branchement	Classe	Longueur (mètres)
323,9 mm en acier	7 070 kPa	20
Total		20

- 7 La pression d'entrée garantie chez le client sera de 3 550 kPa et le gaz naturel sera livré non
- 8 odorisé. En effet, tout comme le procédé de TCE, le procédé d'IFFCO Canada ne permet pas la
- 9 présence de soufre. Le gaz naturel livré doit donc être exempt de mercaptan.

6 COÛT DU PROJET

- 1 Le Projet nécessite des investissements totalisant 7,16 M\$. Aucune contribution financière du
- 2 client n'est requise pour rentabiliser le projet et aucune aide financière à la conversion ne sera
- 3 accordée de la part de Gaz Métro.
- 4 La répartition des coûts selon la nature des travaux est la suivante :



5 Compte tenu de l'ampleur des coûts de réalisation du Projet, Gaz Métro a l'intention de
6 procéder à un appel d'offres afin d'octroyer le contrat au soumissionnaire proposant les
7 conditions les plus avantageuses pour Gaz Métro. Gaz Métro demande à la Régie
8 l'autorisation d'émettre une ordonnance de confidentialité portant sur le tableau de la
9 ventilation des coûts du projet.

10 Gaz Métro demande, conformément à la décision D-2009-156, de l'autoriser à créer un
11 compte de frais reportés afin d'y inscrire les coûts du Projet. Ce compte sera exclu de la base
12 de tarification jusqu'à son inclusion dans la Cause tarifaire 2016. Dans l'intervalle, des
13 intérêts seront capitalisés sur le solde de ce compte de frais reportés au taux moyen du coût
14 en capital pondéré autorisé par la Régie.

7 FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES TARIFS

- 1 L'analyse financière est basée sur les paramètres financiers approuvés par la Régie dans sa
- 2 décision D-2014-077. Le tableau suivant en présente les résultats.

	Rentabilité
TRI	81,08 %
Point mort tarifaire (années)	1,00
Impact tarifaire 5 ans	(33 393 422) \$
Impact tarifaire 40 ans	(132 871 452) \$

- 3 L'analyse financière détaillée est présentée à la pièce Gaz Métro-1, Document 3.

8 ANALYSE DE SENSIBILITÉ

- 1 Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité du Projet en fonction de la variation
- 2 des volumes de vente et des coûts de construction.

Sensibilité	TRI (%)	Point mort tarifaire (années)	Effet tarifaire sur 5 ans (\$)	Effet tarifaire sur 10 ans (\$)	Effet tarifaire sur 20 ans (\$)	Effet tarifaire sur 40 ans (\$)
Volumes						
80 %	65,28 %	1,00	(25 850 012)	(47 585 807)	(76 875 646)	(104 293 969)
100 %	81,08 %	1,00	(33 393 422)	(61 103 905)	(98 325 024)	(132 871 452)
120 %	94,05 %	1,00	(40 364 525)	(74 047 695)	(119 202 094)	(160 876 627)
Coûts						
- 10 %	87,76 %	1,00	(33 425 103)	(61 350 431)	(98 816 411)	(133 472 189)
+ 10 %	73,26 %	1,00	(32 789 434)	(60 283 071)	(97 261 329)	(131 698 407)
Coûts + 10 % et Volumes - 20 %	58,94 %	1,00	(25 470 161)	(46 947 994)	(75 946 390)	(103 234 026)

9 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS

1 Outre l'autorisation de la Régie, les autorisations requises pour le raccordement d'IFFCO Canada
2 sont les suivantes :

- 3 • permis de construction de la Municipalité de Bécancour;
- 4 • Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- 5 • ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
6 changements climatiques (MDDELCC).

10 CALENDRIER PROJETÉ

Activités	Début	Fin
Signature du contrat et de l'avenant	Juin 2014	Juin 2014
Dépôt de la preuve et autorisation de la Régie	Juin 2014	Septembre 2014
Ingénierie préliminaire	Octobre 2015	Novembre 2015
Ingénierie détaillée	Novembre 2015	Février 2016
Commande et livraison des matériaux	Octobre 2015	Juin 2016
Appel d'offres et octroi du contrat	Février 2016	Avril 2016
Construction	Mai 2016	Novembre 2016
Mise en gaz	Septembre 2017	Septembre 2017

- 1 Le début de construction de l'usine est prévu pour le printemps 2015, le prédémarrage en
- 2 septembre 2017 et le début des opérations au printemps 2018.

11 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

- 1 Le présent projet offre à Gaz Métro l'opportunité d'accroître les volumes distribués en ajoutant un
- 2 client, et ce, sans impact sur la qualité de prestation de service du distributeur de gaz naturel à
- 3 sa clientèle.

CONCLUSION

- 1 Gaz Métro souhaite saisir l'occasion de raccorder un important client à son réseau de distribution
- 2 dans la région du Centre du Québec. Elle contribuera ainsi au développement économique de la
- 3 région. De plus, le projet présente un effet à la baisse sur les tarifs et un TRI supérieur au coût
- 4 du capital prospectif.

- 5 Gaz Métro demande donc à la Régie de l'autoriser à procéder au projet d'investissement visant
- 6 à raccorder le client à son réseau de distribution situé dans le parc industriel de Bécancour et de
- 7 l'autoriser à créer un compte de frais reportés où seront accumulés les coûts liés au projet portant
- 8 intérêt au taux moyen du coût en capital pondéré autorisé par la Régie.

- 9 Gaz Métro demande également à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité à l'égard
- 10 de la ventilation des coûts du projet contenue à la section 6 du présent document.